

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 septembre 2025

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2025 (accusé de réception du 06/10/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rapport des concessionnaires des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est demandé au conseil communautaire de prendre acte des rapports des concessionnaires de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur le secteur sud.

Les rapports rédigés dans ce cadre, portent sur l'année 2024 et sont établis par les concessionnaires du service public de l'eau potable (Saur) et l'assainissement collectif (Saur) sur le périmètre des communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Plomelin, Pluguffan, Plonéis et Guengat. Ils ont été examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 4 septembre 2025.

I. Contrat de concession du service public de l'eau potable

Le contrat de concession concerne l'exploitation du service public d'eau potable sur les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Plomelin, Pluguffan, Plonéis et Guengat, y compris la production et la distribution d'eau potable, et la relation à l'usager. Il a pris effet au 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 5 ans.

Ce contrat de concession était auparavant géré dans le cadre de 7 contrats de délégation ou de production.

Les principaux chiffres de l'année 2024 sur ce secteur concédé sont les suivants :

- 5 unités de production d'eau potable ;

- 15 ouvrages de stockage, pour une capacité de 17 050 m³, et une carrière pour le soutien d'étiage ;
- 936 km de réseaux d'eau potable, 8 stations de surpression, 44 955 branchements pour 44 669 abonnés ;
- 4 973 194 m³ d'eau potable mis en distribution, avec un rendement de réseau de 90,03 %, et une conformité de l'eau de 100 % sur les paramètres microbiologiques et physico-chimiques.

Le prix de l'eau potable, pour l'exercice 2024, s'établissait à 2,03 € TTC/m³ (base consommation 120 m³), redevances Agence de l'Eau incluses.

II. Contrats de délégation du service public de l'Assainissement

Le contrat de concession concerne l'exploitation du service public d'assainissement collectif sur les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Plomelin, Pluguffan, Plonéis et Guengat, y compris la collecte et le traitement des eaux usées, et la relation à l'utilisateur. Il a pris effet au 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 5 ans.

Les principaux chiffres de l'année 2024 sur ce secteur concédé sont les suivants :

- 2 stations d'épuration ayant épuré 7 071 717 m³ d'eau, dont la STEP du Corniguel (267 000 Equivalent-Habitant) ;
- 494 km de réseaux d'assainissement collectif, 89 postes de relèvement, 37 309 branchements ;
- 7 071 717 m³ épurés, y compris les effluents industriels ;
- 1 981 tonnes de boues (en tonnes de matière sèche) évacuées et traitées dans des filières réglementaires (incinération, épandage, compostage).

Le prix de l'assainissement collectif, pour l'exercice 2024, s'établissait à 1,68 € TTC/m³ (base consommation 120 m³), redevances Agence de l'Eau incluses.

Ces rapports sont assortis d'une annexe synthétique permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'intégralité des contenus des rapports des délégataires des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif est consultable sur demande à la Direction du Cycle de l'Eau, des Déchets et de la Propreté.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation des rapports d'activités des délégataires sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2024.